

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire 54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS Tél: 01 42 60 11 49 - Fax: 01 40 20 91 62



snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr www.snpespjj-fsu.org

 $\underline{https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf}$

https://twitter.com/snpespjj

Paris le, 13 avril 2018

Pas de répit contre la politique libérale du gouvernement :

Construisons ensemble les mobilisations!

Toutes et tous en grève les 19 avril et 22 mai!!

Depuis son élection, il y a bientôt un an, Macron et son gouvernement engagent dans un simulacre de dialogue social, une réforme en profondeur de notre société, en poursuivant les politiques libérales des gouvernements précédents, dans une cadence effrénée de mesures, lois, ordonnances, circulaires et décrets. Ils attaquent sur tous les fronts. Ainsi, après avoir méticuleusement démantelé le code du travail, mis en place un budget d'austérité et une fiscalité au service des plus riches, ils entendent transformer le statut juridique de la SNCF pour libéraliser les transport, instaurer la sélection à l'entrée de l'université, supprimer les CIO, mettre en place avec le projet de loi Asile et Immigration une politique discriminatoire et raciste à l'égard des migrant.e.s (...).

Le gouvernement s'en prend également au modèle social avec la remise en cause du statut des fonctionnaires et la modification du périmètre d'action des services publics. Après les premières mesures de gel de la valeur du point d'indice, le report de la revalorisation PPCR et de ne plus faire du concours le principe de recrutement dans la Fonction Publique, de renforcer l'individualisation de la rémunération, notamment par le critère du mérite qui favorise la mise en concurrence des agents. Il envisage un plan de départs volontaires en lien avec la perspective de 120000 suppressions d'emploi et la prégnance du recours aux contractuel.le.s comme variable d'ajustement. Enfin, il entend remettre en cause le rôle des instances paritaires (CAP et CHSCT).

Parallèlement, la loi de Programmation Justice qui sera présentée le 18 avril prochain en Conseil des Ministres annonce un recours massif à la dématérialisation dans des conditions déshumanisantes et sans prise en compte de la fracture numérique, la mise en place de plates-formes de contentieux par des start-ups et la fusion des différentes instances judiciaires conduisant à la suppression des tribunaux d'instance.



Pour la justice des enfants et des adolescent.e.s, la DPJJ persiste et signe en privilégiant les lieux d'enfermement au détriment des services de milieu ouvert au sens large (y compris insertion et hébergement diversifié) avec l'ouverture d'un EPM en Seine et Marne et la création de 20 centres fermés supplémentaires. C'est un véritable choix politique qui est affirmé ici dans la continuité du recentrage au pénal subi à partir de 2007 : Le nombre de centres fermés (qui atteindrait les 73) deviendra alors plus élevé que le nombre d'unités éducative d'hébergement collectif (67). Clairement, l'enfermement n'est plus considéré comme l'exception. A côté de cela, beaucoup de services de milieu ouvert subissent des pressions face à des listes d'attente intarissables et des normes de travail trop élevées qui ne garantissent plus la possibilité d'un travail pluridisciplinaire de qualité dans le respect des spécificités professionnelles. En hébergement, les équipes travaillent dans des conditions de travail très difficiles, bien souvent en sous-effectifs et perdant le sens de leur mission éducative. En insertion, les projets manquent de financement, les postes de professeur.e.s techniques tendent à disparaître, les missions sont dévoyées.

Toute cette politique est lourde de conséquences pour les salarié.e.s du privé comme du public ainsi que pour les retraité.e.s et les chômeurs, les chômeuses, les personnel.le.s de la grande distribution, les personnel.le.s d'Air France, les étudiant.e.s des universités, les défenseur.e.s de la ZAD de Notre Dames des Landes, les personnel.le.s judiciaires...

Dans la Fonction Publique, nous étions nombreuses et nombreux dans la rue le 22 mars dernier!

Il est aujourd'hui essentiel de maintenir la pression et de construire un rapport de force qui fasse reculer le gouvernement sur ses réformes inégalitaires qui contribuent à désagréger les liens de solidarité entre les citoyen.ne.s et de marginaliser une partie d'entre eux/elles. Il faut pouvoir rejoindre les autres mobilisations pour faire converger les luttes et être en capacité de proposer un autre projet sociétal.

C'est pourquoi le SNPES-PJJ/FSU appelle les personnels à être en grève le 19 avril prochain, en s'associant ainsi à de nombreux autres secteurs qui seront dans l'action ce jour. La grève permet les débats, les actions, les rencontres, la convergence, la démonstration d'une contestation forte. Cette journée doit également permettre aux organisations syndicales de peser dans la perspective déjà annoncée de la grève du 22 mai prochain par un maintien de la pression sociale. La FSU et le SNPES-PJJ/FSU ont déposé un préavis de grève pour le 19 avril 2018.

Face au gouvernement qui détruit sans complexe l'état social, nous devons plus que jamais agir collectivement et avec détermination. La mobilisation de chacun.e compte!

